



# Les échos de Saint-Jean

## DECEMBRE 2007



### REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE : EN CHOISSANT LE BOIS, NOUS AVONS OPTÉ POUR UNE SOLUTION DURABLE



C'est en avril 2006, lorsque l'ancienne chaudière installée en 1978 est tombée définitivement en panne, que l'idée de l'installation d'une chaudière bois déchiqueté nous est venue. En juin, les dossiers de demandes de subventions étaient déposés pour un total de 43 940 € :

- ⇒ Conseil régional : 24 300 € (30% de 81 000 €)
- ⇒ ADEME\* : 10 400 € (19% sur 50 576 € subventionnables)
- ⇒ Conseil général : 9 240 € (11% sur 61 600 € subventionnables)

\* Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Printemps 2007, les consultations étaient lancées et les entreprises retenues pour la construction :

Lot 01 – maçonnerie Entreprise ALLOUARD	69 692,18 €
Lot 02 – charpente, couverture BAMR Réalisation	16 606,98 €
Lot 03 – menuiseries bois BAMR Réalisation	1 867,70 €
Lot 04 – plaquisterie MRB	2 916,15 €

Lot 05 – carrelages, faïences BAMR Réalisation	2 330,19 €
Lot 06 – peinture E.V.P.	2 543,89 €
Lot 07 – serrurerie MRB	8 167,50 €
Lot 08 – électricité courants forts Entreprise MOUTIN	3 252,40 €
Lot 09 – chauffage bois, sanitaires Entreprise MOUTIN	51 857,52 €
Lot 10 – VRD Entreprise ALLOUARD	19 470,27 €

### Description de l'installation :

Pour le chauffage et l'eau sanitaire des locaux (400 m<sup>2</sup> pour le bâtiment Mairie/salle des fêtes + 200 m<sup>2</sup> pour l'école, soit un volume de 1 680 m<sup>3</sup> à chauffer), les besoins bruts en énergie sont estimés à 147000kWh/an, soit 45 tonnes de bois ou 180 m<sup>3</sup> de bois broyé (plaquettes).

Après analyse, il est apparu qu'une puissance de 80KW serait la plus rationnelle, ce qui couvrirait 100% des besoins annuels. Le silo ayant une capacité de 50m<sup>3</sup> utile, pour une autonomie de 20 jours en période de pointe avec un combustible à 30 % d'humidité.

Plusieurs producteurs sont susceptibles d'approvisionner du bois déchiqueté sur le plateau, dont l'entreprise CHAMPOLLION.



La chaudière retenue est de marque HARGASSNER d'une puissance de 80KW :

- Rendement mesuré jusqu'à 90%
- Extraction par vis hélicoïdale sans fin
- Alimentation automatique
- Allumage automatique
- Régulation pour 2 zones de chauffage et ballon ECS
- Dimensions : H=1690mm x L=850mm x P=1280mm

Le bénéfice environnemental attendu est estimé à environ 40 tonnes de CO2 évitées par an. Le prix du kW/h de la solution bois est estimé à 0,07 € TTC contre 0,09 € TTC pour la solution fuel.

En marge des travaux de remplacement de la chaudière, nous avons décidé de réaménager l'espace extérieur par la construction de sanitaires et d'aménagements divers.

Nous avons obtenu une subvention du conseil général à hauteur de 50% soit 28 253 € pour un montant total de 56 506 € (travaux + honoraires de la maîtrise d'œuvre).

### LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE



Le projet d'agrandissement de l'école avait été estimé à 100 000 €

Les travaux se sont élevés à 85 000 € et ont été subventionnés à 35 % par le Conseil Général et à 20 % par l'Etat.

Les différentes entreprises intervenantes sont :

- Entreprise Allouard pour la maçonnerie
- Entreprise SND'EI pour l'étanchéité
- Entreprise Ferrigno pour la plaquisterie
- Entreprise MRB pour les sols
- Entreprise EVP pour la peinture
- Entreprise Moutin pour l'électricité, le chauffage et les sanitaires.

Le dortoir permet le couchage de 18 enfants. Il a été fonctionnel dans les quinze premiers jours de la rentrée scolaire.

L'accès à la salle d'évolution, protégé par le préau, est opérationnel depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, à la grande satisfaction des enfants et de leurs institutrices.

### TRAVAUX A FONT-REYNIER

L'année passée, les travaux d'élargissement de la route du haut Font-Reynier avaient été suspendus pour laisser passer la période hivernale.

La Communauté de Communes de la Matheysine, en charge des routes sur notre commune, a bien programmé et financé les travaux de revêtement de la voirie qui sont à sa charge.

Les travaux ont été réalisés pour un montant de 30 111.33 €TTC.

La petite voie a donc fait place à une route qui permet maintenant grâce aux aménagements, le croisement de deux voitures et le passage facilité du chasse-neige.

### PISTES FORESTIERES, PARCELLE 11



Les travaux prévus se sont réalisés en 2007 par l'entreprise Bois des Alpes d'Hurtières. Ils ont coûté 5 260 € HT, plus un forfait de 1 400 € HT payé à l'ONF, pour la maîtrise d'oeuvre du chantier.

Le bois d'emprise vendu à l'entreprise qui a réalisé les travaux, a dégagé une recette de 2 500 €.

Cette piste permettra de vendre la plantation d'épicéas de la parcelle et de sortir avec les camions sur la route forestière de Notre Dame de Vaulx.

Cette piste permet également une liaison en domaine public pour les randonnées pédestres, VTT, entre le Villaret et la route de Connex.



## Travaux à réaliser au captage de Bois Rond



Les essais de traçage au sel réalisés par la DDAF en octobre 2006 ont montré qu'à l'amont immédiat des installations du captage, la contamination par ré-infiltration des eaux de ruissellement était possible (voir les échos de Saint Jean de décembre 2006).

IL est envisagé d'améliorer la protection du captage en limitant l'infiltration des eaux de ruissellement.

Les travaux consistent à améliorer l'imperméabilité du bief ou canal de dérivation amont et l'écoulement des eaux de ruissellement vers l'aval de la zone de captage.

Pour cela, le fond de la combe sera, à l'amont du captage, terrassé de manière à créer un fossé à 45° par rapport à l'axe de la combe, dont la fonction sera d'intercepter les eaux de ruissellement et de les dévier vers le bord droit du fond de la combe.

Le fond de ce fossé sera rendu étanche par la mise en place d'un film en polyane et par la création d'une cunette en béton armé. En pied de fossé, les eaux collectées seront conduites en aval du captage par un chenal en enrochements bétonnés. A l'amont immédiat de l'ouvrage du captage, le secteur constitué d'éboulis sera recouvert de terre végétale destinée à être réensemencée.

Le coût de l'opération est évalué à 52 000€.

Des demandes de subventions, par l'intermédiaire du Sivom, ont été sollicitées auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Les travaux sont programmés pour le printemps 2008.

## Travaux à l'intérieur de l'église (suite)



En 2006, le maçon a remplacé le crépi ciment par un enduit à la chaux sur 100m<sup>2</sup> les plus dégradés. Il devait, après plusieurs mois d'aération, projeter un badigeon de finition.

Courant mai, une réunion de chantier regroupant l'entreprise de maçonnerie Glénat, l'architecte, des représentants de la paroisse et du conseil municipal propose le tour des travaux réalisés et à réaliser. Un non sens apparaît : appliquer un badigeon de finition sur une partie et laisser les nombreux autres mètres carrés défectueux en l'état.

Une question est posée : la somme attribuée à l'enduit de finition ne pourrait-elle pas être utilisée à décrépiter puis recrépiter à la chaux les parties repérées malsaines et ainsi redonner une unité, voir une harmonie à l'église ?

L'entrepreneur accepte cette proposition ainsi que le conseil municipal.

L'église, privée de couleur, affiche peut-être un caractère plus austère mais sa santé s'est améliorée !! Elle respire !!!

## COUPES AFFOUAGERES



L'affouage est un avantage que la commune accorde à ses habitants en résidence principale et qui utilisent le bois comme mode de chauffage. L'affouage a un statut juridique particulier réglementé, contrôlé par les services de l'ONF et la commission communale. C'est l'ONF qui détermine le périmètre dans lequel l'affouage sera réalisé et



les arbres à couper. Ensuite, c'est la commission qui établit les lots, le plus équitablement possible et qui vérifie si l'affouage a été réalisé correctement.

Depuis de nombreuses années, le conseil municipal a limité à 40 le nombre de bénéficiaires au prix de 30 € le lot de 6 à 8 stères de bois. Le nombre d'affouagistes étant depuis quelques années supérieur à 40, il est procédé à un tirage au sort par la commission.

Quarante affouagistes ont été tirés au sort, sur 57 inscrits, en présence de la commission.

Lot n° 01	PACEWICZ André
Lot n° 02	CACHET Gérard
Lot n° 03	PHAM Sylvie
Lot n° 04	SIMIC Damien
Lot n° 05	TOURNIER François
Lot n° 06	VIALLET Alain
Lot n° 07	PACHOUD Rémi
Lot n° 08	GAIO Christian
Lot n° 09	CHAMBAT Michel
Lot n° 10	FRANCESCHINI Pierre
Lot n° 11	SIMIC Freddy
Lot n° 12	BENHAMAD Zakaria
Lot n° 13	BORTOT Renato
Lot n° 14	ROGY Francis
Lot n° 15	DIAZ Gérard
Lot n° 16	FOUR André
Lot n° 17	RAVANAT Xavier
Lot n° 18	HALLOT Philippe
Lot n° 19	DELELIS-FANIEN Thierry
Lot n° 20	PELLISSIER Francis
Lot n° 21	MELZANI Emile
Lot n° 22	CHATELAS Marc
Lot n° 23	BORFIGA Thierry
Lot n° 24	DIBON Dolorès
Lot n° 25	PERRIN-PATRAS Andréa
Lot n° 26	DEFFORGE Jean-Luc
Lot n° 27	FERTIG Christine
Lot n° 28	GONCHOND Gérard
Lot n° 29	RAVANAT Jean-Luc
Lot n° 30	PELÉ Denis
Lot n° 31	TRACOL Myriam
Lot n° 32	LEONARD Bruno
Lot n° 33	EYMERY Gérard
Lot n° 34	CASSAGNE Yvette

Lot n° 35	EYMERY Jean-Paul
Lot n° 36	GUIGNIER André
Lot n° 37	MOUNET Jean-Pierre
Lot n° 38	CASSAGNE Alain
Lot n° 39	SAGOT Lionel
Lot n° 40	EYMERY Maurice

### SIVOM DU PAYS DE VAULX

Dans le courant de l'été, la tondeuse portée sur le tracteur Carraro est tombée en panne.

Devant le coût important de la réparation, il a été décidé d'acheter une tondeuse neuve. En poursuivant la réflexion, le Sivom a décidé d'investir aussi dans un broyeur frontal à herbe, essentiellement pour l'entretien des chemins, des accotements et de certains terrains particulièrement embroussaillés.

De même, nous avons acheté une petite lame à neige pour équiper le Carraro durant l'hiver.

Les travaux du captage du Bois Rond seront réalisés au printemps.

L'employé communal de Notre Dame de Vaulx, Alain Melmoux, ayant fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2007, il a été procédé au recrutement et à l'embauche de Gérard Tarro-Toma, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### ECOLES



Les effectifs 2007-2008 de nos écoles (140 élèves) se répartissent ainsi :

#### Maternelle :

La classe de Nathalie Burlat :

Petite section : 18 élèves

Moyenne section : 11 élèves

La classe de Géraldine Taupin :

Moyenne section : 10 élèves

Grande section : 18 élèves



### Primaire :

La classe des CP assurée par deux mi-temps entre Martine Rosset-Boulon et Nathalie Schwartz : 17 élèves, est complétée cette année par 4 élèves en grande section de maternelle.

La classe d'Isabelle Charbouillot : CE1, 21 élèves.

La classe de Denise Vallino : CE2, 11 élèves et CM1, 9 élèves.

La classe du directeur Jean-Yves Le Gall : CM1, 6 élèves et CM2, 15 élèves.

Jean-Yves Le Gall bénéficie d'une décharge de direction pour effectuer la gestion administrative de l'école primaire. Cette décharge correspond à un quart de temps. Michel Beretta assure son remplacement.

### LE REPAS DES ANCIENS



Le samedi 29 septembre dernier, 30 "anciens" de la commune se sont retrouvés à la salle des fêtes de ST JEAN, conviés par Jean-Louis Ravanat, le maire, les membres du CCAS et quelques conseillers municipaux, pour savourer le traditionnel repas annuel, préparé par nos 2 chefs, Monique Perrin et Hélène Perrot-Minnot dont les talents culinaires ont encore excellé, à savoir:

*Apéritif accompagné de petits feuilletés maison,*

*Mise en bouche vitaminée,*

*Crumble de sabre sauce champignon,*

*Le coup du milieu,*

*Canard confit et ses petits légumes,*

*La ronde des fromages,*

*Tiramisu.*

*Le pain, cuit au four, aux bons soins d'André Guignier.*

Le champagne était offert par le comité des fêtes.

Le repas, très apprécié, s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse agrémentée, cette année, par la petite visite guidée de la très prochaine chaufferie et du dortoir de l'école maternelle.

### CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE



Ces deux services communaux rencontrent un réel succès au vu de leur fréquentation.

**La cantine** : 58 enfants inscrits pour un taux de fréquentation en moyenne de 29 élèves par jour.

Tarifs en fonction du quotient familial :

Inférieur à 457 = 3.34 €

De 457 à 610 = 4.34 €

Supérieur à 610 = 5.25 €

**La garderie périscolaire** :

42 enfants (32 familles) environ.

Tarifs en fonction du quotient familial :

Inférieur à 534 = 2.05 € l'heure

Supérieur à 534 = 2.25 € l'heure

Horaires d'ouverture : de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 à l'école primaire de Notre Dame de Vaulx.

Ces services sont assurés par Véronique Mata.

Nous rendons hommage à notre doyen Angelo Lombardi, 90 ans, toujours présent à ces festivités. Nous avons, également, trinqué aux 2 anniversaires du jour, Michel Baret, 75 ans, et Henri Barnel, 84 ans !

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE**

Le marché de collecte des déchets ménagers, passé avec l'entreprise Gros, arrive à échéance le 31 décembre 2007. Un nouveau marché sera soumis à appel d'offres pour le début de l'année 2008.

Ce nouveau marché consistera à louer un seul camion benne et entraînera des modifications dans les horaires des tournées.

Les employés travaillent sur deux postes, le matin et l'après-midi. Certaines collectes auront lieu l'après-midi. Vous serez prévenus de ces nouveaux horaires en temps voulu.



Deux projets importants sur lesquels la communauté de communes travaille depuis deux ans pour le territoire matheysin vont démarrer :

➤ la construction de la médiathèque intercommunale, à La Mure, à l'emplacement des anciens abattoirs. Cette médiathèque (qui sera aussi la bibliothèque de La Mure) servira à animer et alimenter le réseau des bibliothèques communales.

Démarrage des travaux au printemps 2008 - Coût 1,4 millions d'euros.

➤ le programme d'aménagement des lacs de la Matheysine, sur quatre sites principaux : la plage de Laffrey, la Bergogne, la plage du Miradou et la plage des Cordeliers.

Cette première tranche d'investissement se monte à 600 000 € et démarrera en janvier-février 2008. Le programme devrait se continuer sur 3 ou 4 ans.

La communauté de communes et le SICTDM mettent au point un nouveau programme pour inciter les particuliers à faire du compostage individuel. On estime qu'un tiers des 6 000 tonnes de déchets ménagers collectés sont fermentescibles et donc peuvent être compostés.

Ce programme incitatif, sur trois ans, consistera à mettre en place des démonstrations à l'occasion de différentes manifestations et des projets pilotes dans différents villages du territoire.

Ce programme sera financé à 80 % par la Région et l'ADEME.

De même, une action co-compostage avec les agriculteurs verra le jour au printemps 2008 pour traiter les déchets verts collectés dans les déchetteries et les points propres.

Souhaitons à ces actions le même succès que le tri sélectif qui permet de soustraire 1 000 tonnes (600 tonnes de verres, 300 tonnes de papiers et 100 tonnes d'emballages) à l'incinération.

## COLLECTE DES D.E.E.E.



Le décret relatif à la composition des équipements électriques et électroniques (EEE) et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, a été publié au Journal Officiel du 22 juillet 2005. Il pose les bases d'une meilleure gestion de ces déchets.

On estime que chaque Français produit chaque année 14 kg de déchets de ce type (réfrigérateur, machine à laver, téléviseurs, ordinateurs, grille pain, perceuse...) et la quantité totale produite augmente de 4 % chaque année, soit un rythme de croissance beaucoup plus élevé que celui de l'ensemble des déchets ménagers. Pourtant, les modes d'élimination actuels ne sont pas toujours adaptés à ces déchets dont beaucoup contiennent des substances dangereuses. De ce fait, il devenait nécessaire de mettre en place un système plus adapté. Le décret, qui transpose deux directives européennes, fixe le cadre de la mise en place des collectes sélectives et d'un traitement adapté des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et pose le principe de la responsabilité des producteurs.

A ce titre, le SICTDM a mis en place une filière spécifique de prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) à la déchetterie intercommunale, à compter du 17 septembre 2007.

Les DEEE se déclinent en 4 familles :

- Gros électroménager froid : réfrigérateur, congélateur ;
- Gros électroménager hors froid : lave-vaisselle, cuisinière, micro-ondes, lave-linge, système de climatisation, chauffe-eaux...
- Petit appareil en mélange : tous les appareils comportant des composants électriques ou électroniques → radio, jouet, caméscope, appareil photos, montre, perceuse, sèche-cheveux, unité centrale d'ordinateur, téléphone portable, imprimante...



- Ecrans et moniteurs : écran d'ordinateur et de télévision (cathodique ou plat).

Cette filière spécifique est entièrement financée par l'éco-participation appliquée sur tout nouvel achat d'équipement électrique. De plus, l'éco-organisme ERP reverse au SICTDM une aide à la collecte de 40 € par tonne. Par conséquent, cette filière est gratuite pour le syndicat.

Dans le souci d'économie de coût de gestion et de démarche citoyenne par la valorisation optimale de traitement des déchets, les DEEE ne devront plus être acceptés dans les points propres, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Il vous est donc demandé un effort citoyen pour déposer tous vos objets électriques et électroménagers à la déchetterie de La Mure ou de les faire reprendre par le vendeur lors d'un nouvel achat.

Déchetterie de La Mure :  
Du lundi au samedi  
De 9 h à 12 h  
Et de 14 h à 17 h

### LE SE 38



Créé en 1994, le Syndicat Energies de l'Isère est un syndicat mixte regroupant 383 communes iséroises, 8 syndicats primaires d'électricité, en plus du Département de l'Isère.

Ces communes, propriétaires de leurs réseaux, en ont confié la gestion au SE38, en sa qualité d'autorité organisatrice des services publics de distribution d'électricité et de gaz sur leurs territoires.

Véritable outil de coopération d'énergies pour les communes, le SE38 apporte à ses adhérents les services suivants :

- Négociation des contrats d'exploitation des réseaux avec les "concessionnaires" (EDF, GDF ou autres), contrôle de leur bonne application et suivi du patrimoine communal.

➤ Maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification : aide à la décision pour analyser et définir les besoins exprimés par les collectivités. Suivi administratif, technique et financier des études et travaux en liaison avec les partenaires (collectivités, concessionnaires, maîtres d'œuvre, entreprises, administrations).

➤ Aide financière aux collectivités adhérentes, par retour d'une partie de la redevance versée par le concessionnaire, pour des opérations d'amélioration esthétique des réseaux aériens, des travaux d'éclairage public, ainsi que des études, diagnostics et équipements visant les économies d'énergie.

➤ Mise en place d'une politique "Efficacité Energétique" sur le territoire du SE38 et définition des actions à mener en termes d'économies, de maîtrise de l'énergie et de diversification des moyens de production d'énergie.

➤ Appui technique et conseil aux communes pour leurs opérations concernant les réseaux de distribution d'électricité et de gaz.

➤ Information des adhérents sur les points d'actualité.

Les chiffres clés 2006

383 communes + 8 syndicats d'électricité + le département de l'Isère

696 114 habitants

370 466 usagers électricité

15 639 km de réseau électricité

74 881 usagers gaz

2 050 km de réseau gaz

Cette structure départementale est administrée par un bureau de 31 membres dont Jean-Louis Ravanat et présidée par Bertand Lachat, adjoint au maire de Claix.

### TARIFS PUBLICS 2007

Le conseil municipal dans sa séance du 16 octobre 2007, a décidé d'une augmentation sur l'ensemble des tarifs publics.

**Concessions cimetièrre et columbarium :**

- Concessions cimetièrre 30 ans : 280 €
- Concessions columbarium 30 ans : 560 €

**Raccordement aux r seaux d'eau et d'assainissement :**

- Raccordement au r seau d'eau : 800 €
- Raccordement au r seau d'assainissement :
  - habitations existantes : 280 €
  - habitations futures : 2 500 €

**Prix de l'eau et de l'assainissement :**

- Prix du m<sup>3</sup> de l'eau : 0.30 €
- Abonnement eau : 17.00 €
  
- Prix du m<sup>3</sup> d'assainissement : 0.50 €
- Abonnement assainissement : 51 €

**Location salle des f tes :****➤ Personnes habitant la commune en r sidence principale ou secondaire :**

- salle principale : 63 €
- salle annexe : 32 €
- cuisine +  quipements : 63 €
-  quipement sono : 32 €

**➤ Personnes ext rieures   la commune :**

- salle principale : 126 €
- salle annexe : 64 €
- cuisine +  quipements : 126 €
-  quipement sono : 64 €

**➤ Associations de la commune :**

- participation : 31 €
-  quipement sono : 31 €

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Dans sa s ance du 16 octobre 2007, le conseil municipal a d cid  d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

ACCA de St Jean	80 €
ADMR	50 €
Association sportive du Coll�ge de La Motte	60 €
Assoc. Anim'Age Vizille	30 €
ESB Matheysine	60 €
Gym de Vizille	30 €
Donneurs de Sang	60 €
Pompiers La Mure	50 €
Les Edelweiss de Laffrey	60 €
Athl�tic club de La Mure	80 €
Ecole en Pays de Vaulx	305 €
Cr�che N.D. de Vaulx	170 €
La Boule Vaulxoise	60 €
Les Dauphins matheysins	50 €
Pr�vention routi�re	30 €
Restos du coeur	80 €
Rugby La Mure	60 €
Sitadel	30 €
Ski Alpe du Grand Serre	80 €
Foot La Motte Vaulx Mont.	60 €

**REFORME DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, la nouvelle r forme de l'urbanisme est appliqu e.

Cette r forme simplifie les autorisations d'urbanisme en r duisant le nombre d'autorisations de 11 r gimes d'autorisations, elle passe   3 permis :

- permis de construire
- permis d'am nager
- permis de d moler

Elle institue  galement la d claration pr alable, qui remplace les cinq anciens r gimes d claratifs (principalement les d clarations de travaux).

Un des points importants de la r forme est la garantie des d lais d'instruction, d s le d p t du dossier en Mairie.

- un mois pour les d clarations pr alables
- 2 mois pour les permis de construire
- 3 mois pour les permis d'am nager

Le p titionnaire devra  tre inform  par la Mairie imp rativement dans le mois qui suit le d p t, soit d'une  ventuelle majoration de d lai, soit de la



nécessité de fournir des pièces complémentaires. Passé ce mois, le délai notifié lors du dépôt deviendra définitif.

Sauf exception, le permis de construire ou de déclaration préalable seront acquis de manière tacite à l'issue du délai d'instruction qui aura été notifié au pétitionnaire (1 mois pour les déclarations préalables, 2 mois pour les permis de construire).

La réforme simplifie les démarches pour le pétitionnaire.

Les dossiers, déclarations préalables ou permis de construire, comportent une liste précise et exhaustive des pièces exigibles.

Il ne sera plus demandé de joindre à la demande un plan intérieur de la construction.

La surface de plancher sera déclarative.

Le constructeur et son architecte devront dans la déclaration d'achèvement de travaux certifier qu'ils ont bien respecté le permis de construire.

Les nouveaux imprimés sont téléchargeables sur le site de l'équipement :

[www.equipement.gouv.fr](http://www.equipement.gouv.fr) et disponibles en mairie.

Vous trouverez toutes les informations pour vous aider à monter un dossier sur le site :

[www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr](http://www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr)

Cette réforme est orientée essentiellement vers l'usager et devrait simplifier vos démarches.

A l'inverse, pour la commune et notre service instructeur qui est la DDE, cela va induire un accroissement de la charge de travail : traiter dans les délais, consulter les services extérieurs (EDF, Bâtiments de France, Cellule risque...).

### SURELEVATION DE LA LIGNE 63 KV DEPLACEMENT D'UN PYLONE



Les services EDF RTE (réseau transport électricité) se sont aperçus, après plus de 50 années d'existence, que les fils au-dessus de la route départementale de St Jean au Villaret de la ligne électrique 2 x 63 kV qui traverse notre commune du Nord au Sud, n'étaient pas à hauteur de sécurité réglementaire (10 mètres au lieu de 15 mètres exigés).

Une surélévation est donc nécessaire. Les pylônes existants ne peuvent pas être rallongés. C'est un

nouveau pylône qui sera construit à 9 mètres de l'existant (côté amont de la route).

Ce nouveau pylône aura une hauteur de 35 mètres à la place de l'existant de 30 mètres.

### PERMIS DE CONSTRUIRE



**ROUSSEL David-MANSOURI Fathia** – Les Rhoures pour la modification d'une maison existante

**LOHIER Eric** – Le Villaret pour la construction d'un garage

**MAIRIE** – construction d'un dortoir et d'un préau à l'école maternelle

**MAIRIE** – construction d'une chaufferie bois

**COLAS Florian-LAMBRET Alette** – Le Pontet pour la construction d'une maison individuelle

**LILE-PALETTE Lucette** – Les Pellissiers pour le réaménagement intérieur d'une maison

**FIGVED Finn** – Les Perrins pour l'agrandissement d'un chalet

**EDF RTE** – modification d'un pylône – ligne 63 kV

**SICARD Stéphane** – Les Perrins pour la construction d'une maison individuelle

### PETITS TRAVAUX EXEMPTS DE PC ET DECLARATIONS PREALABLES



**DUSSERRE Jean-Michel** – Les Prats pour la création d'un auvent

**GARNIER Christophe** – Les Rhoures pour un permis de clôture

**EYMERY Jean-Paul** – Le Villaret pour l'aménagement d'un sous-sol, remplacement d'une porte de garage par une fenêtre, agrandissement d'une fenêtre

**GAUCHET Jérôme** – La Monta pour la pose de 6 velux et aménagement des combles

**MERMIER Frédéric** – Les Perrins pour un permis de clôture, l'aménagement d'un garage en chambre, suppression d'une porte de garage et pose d'une fenêtre

**TRAMAGLIA Stéphane** – Les Pellissiers – Lot le Clos pour un permis de clôture

**ROUSSEL David-MANSOURI Fathia** – Les Rhoures pour la modification de l'entrée sur la RD 113



**VIGATO Georges** – Les Pellissiers – Lot le Clos pour la construction d'un abri de jardin  
**CASSAGNE Thierry** – Le Village pour l'ouverture d'une fenêtre  
**KIEHN Benoît** – Le Village – Lot le Connex pour la construction d'un abri de jardin et d'une pergola  
**BRENNER Jean-Louis** – Les Pellissiers pour la construction d'un abri de jardin  
**CASSAGNE Alain** – Le Village pour la pose d'un portail  
**RAVANAT Xavier** – Les Arnauds pour l'agrandissement d'un abri à bois  
**LAURENT Alain** – Le Villaret pour la construction d'un local de rangement  
**PILUDU Patrick** – Le Villaret pour la modification de vitrages existants  
**SELON Grégory** – Les Perrins – Lot le Champ de la Donne pour la construction d'une piscine

### CERTIFICATS D'URBANISME

**GALLON Serge** – Les Perrins  
**JAYMOND IMMOBILIER** – pour le terrain de Bernard Patrick - Les Prats  
**MAITRE RUCHON** – pour les terrains agricoles de Bertrand Joël – Les Perrins

### **DENEIGEMENT**



Cette année encore, le déneigement sera assuré par le Sivom avec le tracteur JCB conduit principalement par l'employé communal, Alain Roizon. Nous avons aussi deux chauffeurs "occasionnels", André Guignier et Arnaud Vefour. Nous vous rappelons qu'il faut 4 heures en moyenne pour faire le tour de la commune et que donc, le rythme des passages ne peut pas être plus soutenu. En cas de fortes chutes, prévoyez de garer votre véhicule en veillant à ce qu'il ne gêne pas le passage des engins de déneigement et la circulation des autres véhicules. De même, lorsque vous dégagez une place dans le bourrelet ou sur les parkings, ne remettez pas la neige sur la route ou sur la place d'à côté. Enfin, une paire de chaînes à neige et une pelle à neige sont des investissements utiles lorsque nous habitons au-dessus de 1 000 mètres.

### NAISSANCES



*Eloïse DE-PALMA--LARMINACH, de Jean-Loup LARMINACH et Stéphanie DE PALMA, Le Villaret, le 21 mars 2007*

*Zelda CHARBONNEAU, de Julien CHARBONNEAU et Sabine AUREGAN, Les Perrins, le 24 mars 2007*

*Apolline ROUSSET, de Julien ROUSSET et Prisca RICOTIER, Les Perrins, le 13 avril 2007*

*Mélessande ROUX, de Sébastien ROUX et Héloïse BAR, Les Prats, le 20 avril 2007*

*Jade GARNIER, de Christophe GARNIER et Bénédicte KRECEK, Les Rhoures, le 17 juillet 2007*

*Eivind FIGVED, de Finn FIGVED et Amandine DEBROSSE, les Perrins, le 23 octobre 2007*

*Lola GADAUD, de Matthieu GADAUD et Jessica CATOLINO, les Pellissiers, le 09 novembre 2007*

Nous avons également appris les naissances de :  
*Gabriel BONNOIT, né le 23 mars 2007, petit-fils de Geneviève et Patrick Reynier-Poète.*

*Clément MOLLIER-SABET, né le 28 mars 2007, petit-fils de Mireille et Gérard Eymery.*

*Margot SIMOND, née le 05 avril 2007, petite-fille d'Annick Barnel et arrière petite-fille de Simone Fruhauf.*

*Manon BANTEGNIE, née le 06 avril 2007, petite-fille de Solange et André Four.*

*Alexis PEREIRA--SILLANS, né le 19 avril 2007, petit-fils de Fabienne Sillans et arrière petit-*



fils de Ginette et André Melmoux.

Léane BATTU et Léoni BATTU, nées le 22 juin 2007, petites-filles de Catherine et Sébastien Salpietro.

Xian OUATELI, né le 03 juillet 2007, petit-fils de Rosy et Pierre Cluzel.

Lisa BENHAMOU, née le 1<sup>er</sup> septembre 2007, petite-fille de Ninette et Gérard Diaz.

Mia DIAZ, née le 11 novembre 2007, petite-fille de Ninette et Gérard Diaz.

Pierrick RAVANAT, né le 16 décembre 2007, petit-fils d'Yvette et Jean-Louis Ravanat.

### MARIAGES



**Nous avons eu la joie d'unir...**

Laurent PERRIN et Vanessa TANCREDI, La Cure, le 12 mai 2007

Frédéric DINI et Natacha ROBLEDO-ZAMANILLO, Le Village - Lot le Connex, le 02 juin 2007

Guillaume OZOUF et Fabienne BONNEL, Le Pontet, le 30 juin 2007

Marc EXERTIER et Anna PEASE, Font-Reynier, le 04 août 2007

Michel CHAMBAT et Danièle GIRAUD, Les Pellissiers, le 18 août 2007

Lionel RAVANAT et Karine RAVANAT, Les Pellissiers, le 27 octobre 2007

### DECES



Mme Ginette TOUCHE épouse PELLISSIER, le 18 février 2007

Mme Huguette BARET veuve JAYMOND, le 05 avril 2007

M. Robert PERRIN, le 19 avril 2007

M. Armand BERTRAND, le 22 novembre 2007, père de Rosy Cluzel.

### ROBERT

Il était celui que tout le monde citait pour sa droiture

Il était de ces gens qui aiment les choses simples, leur terre, la chasse, la cuisson au four banal

Il était de ces gens dont on entend peu parler mais qui agissent dans l'ombre

Il était un homme passionné qui défendait des valeurs

Il était ce type de personnage que les enfants aimaient venir observer, un outil toujours à la main

Il était celui qui, dans son jardin, ne laissait pas l'herbe envahir

Il était celui qui partait des heures durant sur sa barque s'adonner à sa passion de la pêche.

Et puis, il a été celui que cette terrible maladie a emporté

Il a lutté, avec l'aide de sa famille

Mais elle a eu raison de lui au printemps dernier.

### BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE EN PAYS DE VAULX

Place de la République - Notre Dame de Vaulx



Quelques petites nouvelles de la bibliothèque intercommunale en Pays de Vaulx, située place la République à Notre Dame de Vaulx.

Tout au long de l'année, l'équipe de bénévoles a assuré son bon fonctionnement et ses trois permanences hebdomadaires (même pendant les vacances) :



Mardi 11h00 - 12h00  
Mercredi 17h00 - 18h30  
Samedi 17h30 - 19h00

Dans le cadre de la manifestation nationale "Lire en Fêtes", le 20 octobre 2007, les bibliothèques du plateau matheysin (La Mure, Susville, La Motte d'Aveillans, Saint Honoré, la bibliothèque en Pays de Vaulx) ont uni leurs efforts pour organiser, au foyer Ernest Dumolard à Notre Dame de Vaulx, une journée dédiée à la B.D. Des dessinateurs : Messieurs Amouriq, Chantelouve, Fourcoux et Larme, installés à de petites tables, ont signé et dédié leurs B.D. achetées, pour beaucoup, auprès de la librairie "la Gribouille" de La Mure, qui s'était déplacée pour l'occasion.

M. Cassagne a expliqué, avec beaucoup de passion, comment naissait et vivait une B.D. L'après-midi, ce fut au tour de M. Nadeo Damien, directeur chez Casterman, de nous expliquer avec diapositives à l'appui, comment s'effectuait un travail de recherche pour une B.D. historique. Cette journée très conviviale a remporté un franc succès.

L'opération "restos du coeur" a été reconduite cette année encore.

Nous vous rappelons que les cotisations sont valables pour l'année civile et que pour l'année 2008, les tarifs restent inchangés, à savoir :

Famille	16 €
Individuelle	11 €
Jeune-scolaire	5 €

Bonnes fêtes de fin d'année et bonne lecture à tous.

## COMITE DES FETES



Le comité des fêtes organisera cette année :  
- 2 sorties de ski, prévues pour le dimanche 20 janvier 2008 et le samedi 1<sup>er</sup> mars 2008.  
Les destinations seront précisées plus tard.

- Une journée jeux de neige à l'Alpe du Grand Serre est en cours d'organisation.  
- La sortie à Mercurol, annulée l'année dernière par manque d'inscriptions, sera reprogrammée pour le printemps.

Le comité des fêtes va faire un sondage pour connaître les animations que vous souhaiteriez voir organiser. Merci d'y répondre et de nous faire part de vos idées.



**E.P.V.** Que veulent bien dire ces initiales ?  
Pour bon nombre d'entre nous, la réponse n'est pas si facile. Pourtant cette association indépendante œuvre sur les communes du pays de Vaulx depuis dix huit ans déjà.  
L'École en Pays de Vaulx a été créée en 1989 à la suite d'une fusion entre deux associations :  
Le sou des écoles de St Jean de Vaulx et le sou des écoles de Notre Dame de Vaulx.

### **1. À quoi peut bien servir "l'École en Pays de Vaulx" ?**

Tout simplement à recueillir de l'argent pour permettre à nos enfants de pratiquer des activités *extra scolaires*.

Dans le cadre des projets pédagogiques des enseignants, "*l'extra scolaire*" est important. Ces activités, ne le nions pas, sont très appréciées de nos enfants et des parents. Mais pour ces projets, il faut des fonds.

Ce petit plus financier, qu'apporte l'E.P.V., représente plus de 54 % des financements *extra scolaires* du primaire et 95 % des financements de la maternelle.

Depuis dix huit ans, l'École en Pays de Vaulx participe à l'épanouissement de nos enfants.

### **2. Comment fonctionne cette association ?**

Eh bien comme toutes les associations de France, il y a :

- *Les membres* : Tous les parents d'enfants scolarisés à St Jean de Vaulx et Notre Dame de Vaulx. (Eh oui on ne peut pas prétendre recevoir un service d'une association si on n'en est pas membre. De plus, quelle aubaine, actuellement la cotisation décidée



en assemblée générale est de 0,00 €).

- *Les membres actifs* : Des bénévoles qui aident à recueillir des fonds et qui cherchent et trouvent des idées pour que cette moisson soit encore et toujours plus importante.
- *Un bureau* : Composé de membres actifs qui gèrent l'association.

### **3. Comment l'École en Pays de Vaulx récolte les fonds ?**

Principalement par des activités telles que : Soirées, loto, tombola, vente d'objets (marché de Noël, Sapins), kermesse, vente de sandwiches et de frites à la vogue de St Jean de Vaulx, etc.

Mais également grâce aux : Dons, subventions de nos communes, d'associations du pays de Vaulx et autres subventions diverses.

### **4. L'École en Pays de Vaulx en chiffre.**

L'école en Pays de Vaulx a prévu de verser la somme de 3 200 € aux écoles de Notre Dame de Vaulx et de St Jean de Vaulx pour l'année scolaire 2007/2008.

### **5. Petits mots aux parents d'élèves.**

L'objectif est difficile à atteindre, n'hésitez pas à nous aider en participant aux nombreuses soirées et activités. On constate au fil du temps qu'il y a très peu de parents d'élèves qui participent aux activités que nous proposons.

Est-ce par désintéressement total de notre association et de ce quelle peut apporter à nos enfants ? Nous n'osons pas y croire.

Est-ce que les activités qui vous sont proposées ne vous intéressent pas ? Sont-elles trop chères ?

Ces questions restent ouvertes.

Faites-le nous savoir et venez nombreux proposer de nouvelles idées, qui pourraient satisfaire le plus grand nombre.

Pour clore ce chapitre, si chaque famille de parents d'élèves participait au moins à une activité dans l'année, la dotation pourrait facilement augmenter de 30 %. Ce n'est pas négligeable, alors un petit effort et un grand merci pour nos enfants.

### **6. Vous désirez en faire ou en savoir plus, n'hésitez pas à contacter un membre du bureau :**

La Présidente :	
Mme AMIDEI Isabelle	0476301297
Le secrétaire :	
M. GARAUD Laurent	0476810692
Le trésorier :	
M. DELELIS-FANIEN Thierry	0476731102
Le trésorier adjoint :	
M. PIARULLI Pierre	0476307074

### **CLUB DE TIR**



Nous avons sécurisé au maximum le site : aucun projectile ne peut sortir de l'enceinte.

Nous avons réalisé des accès et des aménagements pour les handicapés.

Les heures d'ouverture du stand sont :

Le samedi de 14h à 18h

Le dimanche de 8h à 12h

Les lundis et mercredis de 14h à 18h

Pour les ouvertures exceptionnelles, une autorisation est demandée en Mairie.

Deux sociétaires se sont qualifiés pour les championnats de France :

Eric Anthouard, 9<sup>ème</sup> en précision à 200 mètres, discipline "tir sportif aux Armes Réglementaires"

Franck Milesi, 23<sup>ème</sup>, discipline "pistolet 25 mètres standard"

Une visite de votre part sera la bienvenue !

### **FOYER DE SAINT-JEAN DE VAULX**

Courant septembre s'est tenue l'Assemblée Générale de notre Foyer Culturel.

Les traditionnels rapports moraux et financiers ont montré l'intense activité du Foyer. Les activités sportives sont en fort développement. Nous avons déploré un manque de disponibilité de salles pour les activités plus culturelles, peinture, poterie, sculpture, etc.



Les finances ont retrouvé un équilibre satisfaisant.

Le bureau a été modifié de façon sensible :  
Départ de membres éminents, Christine Cachet, Présidente, Patrick Cordovado, secrétaire et Raphaële Gervais.

Nous les remercions du travail important qu'ils ont accompli et de leur implication positive.

Un nouveau bureau a été formé :

Présidente : Simone Rejneri,

Vice-Président : Bernard Artémon

Secrétaire : Philippe Faure,

Vice-Secrétaire : Colette Véfour

Trésorier: Denis Pelé,

Vice-Trésorier : Brigitte Gervais

Membres : Brunette Mère, Paul Ravanat, Michel Ravanat, Lucette Mialadet et Myriam Tracol.

La prochaine manifestation aura lieu à La Salle des Fêtes de Saint-Jean-de-Vaulx le 26 janvier 2008.

« L'anniversaire », spectacle chanté pour 2 voix et six cordes, est proposé par Lui, Michel Avédickian et elle, Christine Baret ; Thierry Benech est le guitariste. La mise en scène est de Philippe Garin.

Venez passer une agréable soirée.

pouvez nous contacter en cas de besoin.

Ceci étant, l'administration continue à nous tolérer, bien que nous soyons dans l'incapacité de leur fournir des éléments financiers tels que bilan, compte de résultats, rapport des commissaires aux comptes, etc. Nous nous contentons de leur fournir une simple situation de trésorerie... A suivre !!

Compte tenu des exigences énumérées, notre souci a été de dépenser judicieusement une partie de nos avoirs ; c'est ainsi que nous avons indemnisé 2 jeunes sapeurs pompiers de notre commune. Nous avons acheté des fascicules qui sont remis aux personnes qui suivent la formation "des gestes qui sauvent".

En avril dernier, nous avons organisé un banquet auquel ont participé une quarantaine de personnes ; ça a été notre façon de remercier les anciens pompiers ainsi que les veuves et les porteurs bénévoles. Nous avons choisi un traiteur de qualité et nous avons tous passé un très agréable moment.

La dernière assemblée générale a eu lieu le 26 octobre dernier.

En cas de besoin, les principaux contacts sont :  
Michel Ravanat (04.76.73.13.48),  
Yves Ravanat (04.76.73.16.39),  
Christian Viallet (04.76.7316.20).

### MUTUELLE DES SAPEURS POMPIERS



Sur le dernier bulletin municipal, nous faisons l'historique de notre association. Nous vous informons de son but initial ainsi que les principales personnalités ayant eu un rôle prépondérant dans l'activité de notre mutuelle depuis sa création en 1928.

A ce jour, nous vous rappelons que notre principale activité consiste à transporter le cercueil de la voiture mortuaire à l'église et à la tombe, ceci bénévolement. Ces propos sont peu réjouissants, mais c'est le sort de tout à chacun.

Nous sommes un certain nombre de "vieux" sainjarraux attachés à cette coutume. Vous

### LA CENTRALISATION DES APPELS D'URGENCE A LA GENDARMERIE EN

#### ISERE



La direction générale de la gendarmerie nationale a décidé de généraliser la centralisation de tous les appels d'urgence en provenance du "17" vers les centres d'opérations et de renseignements de la gendarmerie (CORG) de chaque département.

En Isère, cette centralisation est entrée en application officiellement le jeudi 05 juillet 2007. Depuis cette date, tous les appels du numéro d'urgence "17" composés dans les limites du département et destinés à la gendarmerie, qu'ils soient émis à partir d'un téléphone portable ou d'un téléphone fixe, parviennent au centre opérationnel de la gendarmerie implanté à Grenoble.



Cette centralisation totale des appels du "17" au CORG est particulièrement adaptée à la mission de service public. Le traitement des appels d'urgence par des professionnels affectés au CORG améliore sensiblement l'accueil du public et l'assistance aux victimes en proposant notamment des services adaptés au traitement de situations de détresse. Activé 24 h/24 h et 7 j/7 j, le CORG réceptionne les appels d'urgence sur des lignes téléphoniques dédiées et suffisamment dimensionnées. Discriminés, les appels d'urgence sont enregistrés et bénéficient de la fonction "OSID" (autre passement du secret de l'identification du demandeur) qui affiche systématiquement le numéro de l'appelant (décision de la CNIL du 19 mars 1996).

Le numéro "17" est exclusivement dédié au traitement des appels de détresse. Les usagers souhaitant entrer en contact avec la gendarmerie, hors le cas d'urgence, doivent composer le numéro à 10 chiffres de la brigade avec laquelle ils souhaitent s'entretenir tel qu'il figure dans l'annuaire téléphonique.

L'application de cette centralisation totale des appels d'urgence va incontestablement améliorer l'accueil du public et l'assistance aux victimes. La gendarmerie affiche en la circonstance sa volonté de se moderniser et de répondre toujours mieux à sa mission de service public.

Source : Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Isère

## REVISION DES LISTES ELECTORALES



Nous vous rappelons que pour pouvoir voter à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008, vous devez être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Pour cela, vous pouvez soit venir en mairie aux heures de permanence du secrétariat, soit vous inscrire par correspondance en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription et en joignant les pièces justificatives nécessaires (état civil et domicile).

Une permanence sera assurée en mairie le lundi 31 décembre 2007 de 14 h à 17 h.

Les élections municipales, jumelées avec les cantonales, auront lieu les 09 mars et 16 mars 2008. Pour voter à cette élection majeure, pensez à vous inscrire.

## **UN GRAND MERCI A TOUS !**

*"Ma famille s'associe à moi pour remercier toutes les personnes qui se sont manifestées, lors de l'annonce de ma leucémie aiguë, au mois d'avril 2007. En effet, vous avez été tellement nombreux à vous être manifestés spontanément, par vos marques de soutien, directes ou indirectes, cartes, appels téléphoniques, etc. je me dois aujourd'hui de vous remercier car ce soutien m'a été essentiel pour me battre face à la maladie. Cette épreuve aura permis de sensibiliser un grand nombre de personnes sur les dons de sang, de plaquettes et de moelle osseuse. Encore trop de malades attendent un donneur.*

*Je tenais à remercier Mme Bouameur pour avoir fait intervenir au mois de juin dernier, l'association "le vœu d'Erwann" dans la classe de Jean-Yves Le Gall des CM1/CM2, afin de sensibiliser les enfants sur ces maladies qui peuvent toucher tout le monde, à tout âge.*

*En passant par le journal du village, j'espère remercier un maximum d'entre vous.*

*Du fond du cœur, merci à tous."*

Isabelle FROISSARD

Les Perrins – St Jean de Vaulx

**Le conseil municipal, l'équipe du CCAS, le personnel communal ainsi que le comité de rédaction de ce journal, vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2008.**

*Nous vous rappelons que les colonnes de ce journal vous sont ouvertes. Vous pouvez, si vous le souhaitez, adresser vos articles ou suggestions d'articles au comité de rédaction du journal, à la mairie.*

## Horaires d'ouverture de la mairie



<b>Lundi</b> .....	13h30 à 18h00
<b>Mardi</b> .....	08h30 à 12h00
<b>Jeudi</b> .....	08h30 à 12h00
<b>Vendredi</b> .....	08h30 à 12h00

☎ 04.76.73.11.97

Fax : 04.76.73.18.71

e-mail : [mairie.stjeandevaulx@orange.fr](mailto:mairie.stjeandevaulx@orange.fr)

